

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N°248/2025

***Arrêté portant attribution des délégations de fonction et de signature à
Monsieur Farid LAZAAR, 1er Adjoint au Maire***

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération n°03-03-10-25 en date du 3 octobre 2025 constatant l'élection de Monsieur Farid LAZAAR en qualité d'Adjoint au maire,

Vu la délibération n°02-03-10-25 du 3 octobre 2025 fixant à 7 le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Farid LAZAAR 1^{er} Adjoint au maire,

Considérant que cet arrêté de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité de la Maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Farid LAZAAR, 1^{er} adjoint au maire est délégué à la Sécurité et à la Paisibilité publique et circulation pour intervenir dans les domaines suivants :

- L'animation du Conseil Local de Sécurité et de Paisibilité publique
- Les aménagements de sécurité routière
- La signalisation routière horizontale et verticale
- L'organisation et l'aménagement du stationnement
- L'élaboration concertée du plan local de circulation
- Le suivi de la sécurité des principales manifestations de la commune (brocante, manifestations festives, commémorations, événements sportifs...)

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature pour les documents ci-dessous :

Pour la sécurité et paisibilité publique :

- Arrêtés réglementant le stationnement en lien avec la délégation
- La signature des convocations du Conseil Local de Sécurité et de Paisibilité publique
- La signature des courriers aux habitants et aux partenaires en lien avec la délégation
- Les bons de commande de plus de 500 €

Pour la circulation :

- Arrêtés réglementant la circulation en lien avec la délégation
- Arrêtés de permissions de stationnement
- La signature des courriers aux habitants et aux partenaires en lien avec la délégation
- Les bons de commande de plus de 500 €

Article 3 : La signature de Monsieur Farid LAZAAR sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonction et de signature devra être précédée de la mention : « Pour la Maire et par délégation, Monsieur Farid LAZAAR, 1^{er} Adjoint délégué à la Sécurité et à la Paisibilité publique et circulation ».

Article 4 : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur Farid LAZAAR rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signature.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

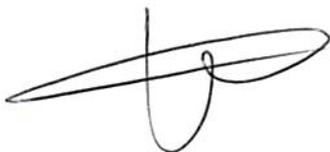
Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX

Maire de Bessancourt

Notifié le ...08/10/25.....

Signature de l'intéressé :



Affiché le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.